

Axe 4	Les moyens d'atteindre ces ambitions
<b>Mesure 38</b>	<b>Agir résolument pour la préservation et la restauration de la biodiversité à l'étranger par la mobilisation de financements publics internationaux</b>
<b>Ministères et opérateurs pilotes</b>	<p>Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) – Direction du développement durable – Sous-direction de l'environnement et du climat (DDD/CLEN)</p> <p>Ministère de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique - Bureau des Financements multilatéraux pour le développement et le climat – DG Trésor</p> <p>Avec l'appui du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) – Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)</p> <p>Agence française de développement</p>
<b>Autres ministères et opérateurs impliqués</b>	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)</p> <p>FFEM</p>
<b>Contexte/enjeux</b>	<p>L'adoption du cadre mondial de Kunming-Montréal, accord ambitieux et historique pour la biodiversité, s'est accompagné d'engagements financiers concernant à la fois les ressources domestiques et les ressources internationales. La cible 19 du cadre mondial appelle ainsi à une augmentation des financements internationaux vers les pays en développement à hauteur de 20 milliards de dollars d'ici 2025 et de 30 milliards d'ici 2030. L'atteinte de cette cible sera nécessaire à la fois pour assurer la mise en œuvre du cadre mondial par les pays en développement notamment les moins avancés et aussi pour démontrer de manière plus générale la crédibilité des engagements des pays développés.</p> <p>Dans la perspective de la COP15, la France avait annoncé dès janvier 2021 qu'elle doublerait ses financements internationaux dédiés à la biodiversité entre 2019 et 2025 pour atteindre 1 milliard d'euros d'ici 2025. Par ailleurs, afin d'utiliser plus efficacement les flux internationaux existants avec un bénéfice pour la biodiversité, la France promeut les synergies entre les financements internationaux dédiés au climat et à la biodiversité (Coalition pour la convergence des financements climat et biodiversité lancée lors du One Planète Summit de janvier 2021). La France s'est ainsi engagée à ce que 30 % de ses financements climat bilatéraux aient des co-bénéfices pour la biodiversité d'ici 2030 (dont 2025 pour la composante AFD). Cette cible est atteinte pour l'AFD depuis 2021.</p> <p>En outre, la France est un partenaire historique et l'un des plus importants contributeurs au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mécanisme financier de 5 conventions des Nations-Unies dont la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La 8<sup>ème</sup> reconstitution des ressources du FEM s'est conclue le 8 avril 2022 pour un montant total de <b>5,33 milliards de dollars de ressources mobilisées pour les quatre prochaines années (contre 4,1 Mds\$ à FEM-7 ; +28%). La contribution française est passée de 216,5 M€ à FEM-7 à 299 M€ à FEM-8 (+38%). En termes de priorités thématiques, FEM-8 consacra d'ici</b></p>

	<p>2026 <b>36% des financements à la biodiversité (soit 1,9 Md\$ sur 4 ans) au titre de résultat principal (aire focale) et même 60% de tout son portefeuille en incluant les co-bénéfices en faveur de la biodiversité.</b></p>
<p><b>Action 1</b></p> <p>Pilote : Direction du développement durable (MEAE)</p> <p>Co-pilotes : Bureau des Financements multilatéraux pour le développement et le climat (MEFSIN) Agence française de développement</p>	<p><b>Objectif : Atteindre le doublement des financements bilatéraux directs en faveur de la biodiversité d’ici 2025 et contribuer à la mobilisation des autres bailleurs bilatéraux</b></p> <p><u>Description de l’action :</u></p> <p>En 2022, des engagements records de finance biodiversité ont été engagés par l’AFD avec 7360 millions d’euros. La stratégie « Transition territoriale et écologique » 2020–2024 du groupe AFD, comprend une feuille de route biodiversité, qui devra permettre le doublement, entre 2019 et 2025, de la finance biodiversité, soit l’atteinte d’une cible d’1 milliard d’euros par an. Ce doublement sera réalisé par la consolidation des financements dédiés à la protection de la biodiversité et par un <i>mainstreaming</i> de la biodiversité dans l’ensemble des financements de l’AFD. Il pourra s’adosser au renforcement des synergies entre climat et biodiversité, via notamment l’engagement pris d’assurer que 30 % des financements climat de l’AFD soient associés à des effets positifs pour la biodiversité d’ici 2025 (décision du COMEX de mars 2020).</p> <p>La France pourra poursuivre ses efforts pour sensibiliser les différents acteurs bilatéraux de l’aide au développement à accroître leur ambition pour la biodiversité en poursuivant son dialogue avec eux. Elle s’assurera également que les instruments d’aide publique au développement de l’Union européenne (en particulier le NDICI) contribuent à cet objectif d’augmentations des financements dédiés à la biodiversité, conformément à l’engagement pris par la Commission européenne de doubler ses financements pour atteindre 7 milliards d’euros d’ici 2027.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Doublement des financements de l’AFD en faveur de la biodiversité (objectif 1 Md €) d’ici 2025 (par rapport à 2019)</li> <li>⇒ 30 % des financements climat de l’AFD sont associés à des effets positifs pour la biodiversité d’ici 2025</li> <li>⇒ Jouer un rôle moteur dans l’atteinte de la cible des 30 Mds\$ par an d’ici 2030, en usant de notre influence dans les instances multilatérales (via des banques de développement et fonds multilatéraux, notamment FEM, FVC, BM).</li> </ul>
<p><b>Action 2</b></p> <p>Pilote : Agence française de développement</p> <p>Co-pilotes : Direction du développement durable (MEAE)</p>	<p><b>Objectif : Aligner les financements pour le développement avec le cadre mondial pour la biodiversité</b></p> <p><u>Description de l’action :</u></p> <p>L’AFD est en cours de refonte de son Plan d’Orientation Stratégique qui intégrera les questions de biodiversité et développe une Feuille de Route Climat et Nature qui permettra de décliner les objectifs et cibles sur cet agenda et d’enclencher le processus d’alignement au nouveau cadre mondial biodiversité. Cette Feuille de Route devrait être approuvée fin 2023.</p>

<p>Bureau des Financements multilatéraux pour le développement et le climat (MEFSIN) Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)</p>	<p>Plus généralement, l'ensemble de l'APD française a désormais vocation à l'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris. La Déclaration du Comité d'aide au développement de l'OCDE « sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques » du 27 octobre 2021 prévoit notamment un meilleur alignement des financements d'aide au développement avec les objectifs en matière de biodiversité. Les membres du CAD s'efforceront ainsi « d'intégrer la nature dans leurs analyses, leur dialogue sur les politiques et leurs interventions afin de faire en sorte que l'APD ne porte pas préjudice à la nature ». Il faudra notamment s'assurer que l'aide publique au développement s'aligne sur les objectifs du nouveau cadre mondial pour la biodiversité et les priorités portées par la France lors de la COP15 sur la biodiversité, en particulier la conservation, la restauration des écosystèmes dégradés, les solutions fondées sur la nature, la promotion des pratiques agricoles durables et la lutte contre la déforestation et la surpêche.</p> <p>Par son caractère pionnier, le FFEM pourra guider les financements français pour le développement vers des projets et solutions innovantes couvrant de manière convergente les problématiques de biodiversité et changement climatique, voire intégrant la dimension de lutte contre les pollutions et dégradation des terres ou des écosystèmes aquatiques. En capitalisation sur les projets passés et en co-construisant les nouveaux, il s'agira notamment de contribuer par des projets promouvant la gouvernance partagée et équitable des aires protégées aux objectifs 30 x 30 ; par des projets de restauration ciblée à l'objectif de restauration des écosystèmes dégradés en contribuant à la connectivité écologique ; par des projets de filières zéro déforestation à la lutte contre la déforestation importée ; par des projets d'agro-écologie sans intrant de synthèse à l'objectif de réduction des risques liés aux pesticides ; par des projets de solutions fondées sur la nature en ville et en zone côtière au double objectif d'adaptation au changement climatique et de préservation et restauration des écosystèmes ; etc.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u>  ⇒ Part d'engagements positifs ou neutres pour la biodiversité dans l'APD globale</p>
<p><b>Action 3</b></p> <p>Pilote : Bureau des Financements multilatéraux pour le développement et le climat (MEFSIN)</p> <p>Co-pilote : Direction du développement durable (MEAE) Agence française de développement</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Mobiliser les banques de développement en faveur du financement de la biodiversité</b></p> <p><u>Descriptif de l'action :</u></p> <p>Afin de répondre aux engagements pris à la COP15, la France continuera à soutenir une plus grande prise en compte de la biodiversité chez les bailleurs multilatéraux. La déclaration conjointe de toutes les banques publiques de développement (multi-, bi- et nationales) du Sommet Finance in Common en novembre 2020 avec son paragraphe sur la biodiversité, puis celle des banques multilatérales de développement (BMD) lors de la COP26 « Nature, People and Planet » constituent des engagements ambitieux de ces acteurs, qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre. Le Sommet pour un Nouveau Pacte Financier, organisé à Paris en juin 2023, a invité les BMD à aligner leurs portefeuilles sur les objectifs et les cibles du cadre mondial de la biodiversité</p> <p>La France se mobilisera pour que les BMD répondent aux engagements pris dans le cadre de cette déclaration. Elle encouragera les BMD, dont les financements biodiversité ne représentent que 1 à 2% de leur portefeuille, à aller plus loin en (i) développant une nouvelle méthodologie de comptabilisation de leurs financements biodiversité en 2023, conformément à l'engagement pris lors de</p>

la COP 15 et (ii) en se fixant des cibles financières en matière de biodiversité d'ici 2025, conformément aux demandes adressées par le G7 (communiqué climat-environnement du 27 mai 2022) :

- Identifier et faire le rapportage des investissements de leur portefeuille qui contribuent à atteindre les objectifs de la Convention, et les objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité (...)
- Aligner leurs portefeuilles et flux financiers avec les objectifs de la Convention, et les objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité d'ici 2030 ;
- Simplifier l'accès aux ressources financières pour la biodiversité ;
- Accroître le financement de la biodiversité, en faisant levier sur les ressources financières de toutes sources et en déployant un ensemble complet d'instruments, y compris des approches innovantes et nouvelles telles que la mobilisation du capital privé et la finance mixte »

La France s'efforcera d'inclure la biodiversité parmi les objectifs prioritaires des banques multilatérales dans lesquelles elle est actionnaire.

Cette mobilisation de la France passera aussi par le fait de pousser les pays partenaires bailleurs à viser ce même objectif de par leur droit de vote ou leur participation dans ces institutions multilatérales.

La France, via l'AFD, contribuera également à la mobilisation des banques de développement nationales et régionales. L'International Finance Development Club, actuellement présidé par le DG de l'AFD, a présenté un papier de position commune à la COP15. Ce papier propose notamment un engagement de financement de la biodiversité à hauteur de 100Mds de dollars (cumulés) en 2027. La France maintiendra son implication au sein de l'IDFC et contribuera notamment aux travaux sur l'alignement des portefeuilles des banques nationales et régionales (cf. action 2).

Indicateur(s) avec valeur cible :

- ⇒ Publication d'une méthodologie de comptabilisation des financements de la biodiversité d'ici 2024 par les BMD ;
- ⇒ Alignement des portefeuilles sur les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour œuvrer davantage pour la biodiversité (stratégie, méthodes, financements) ;
- ⇒ Fixation d'un objectif mesurable d'élimination des financements ayant un impact négatif sur la nature, ou, le cas échéant, de redirection de ces financements, dans la perspective d'un alignement progressif de l'ensemble des financements ;
- ⇒ Fixation d'une cible de financement de la biodiversité de la part des BMD en 2025 ;
- ⇒ Contribuer à l'atteinte d'une cible de 100 milliards de dollars (cumulés) en 2027 par les banques nationales et régionales membres de l'IDFC.

Moyens d'actions :

- Intégration de ces objectifs dans les communiqués G7 et G20 ;
- Rappel des engagements dans les COP (climat et biodiversité) et événements internationaux (suite du sommet pour un nouveau Pacte Financier ; One Forest Summit);
- Démarches bilatérales et multilatérales (courriers, réunions dédiées) auprès des BMD notamment en prévision de la COP 16 en 2024

<p><b>Action 4</b></p> <p>Pilote : Bureau des Financements multilatéraux pour le développement et le climat (MEFSIN)</p> <p>Co-pilotes : Direction du développement durable (MEAE) Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)</p>	<p><b>Objectif : Renforcer le rôle des fonds verticaux dans le financement de la biodiversité</b></p> <p><u>Descriptif de l'action :</u></p> <p>En tant qu'Etat-membre du fonds pour l'environnement mondial (FEM), la France s'assurera que les futures reconstitutions du FEM dédient une part importante des financements à la biodiversité, et que les co-bénéfices en faveur de la biodiversité augmentent, dans la suite des engagements pris dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> reconstitution du FEM pour la période 2022-2026 (36% des fonds sont alloués à la biodiversité, soit 1,9 Md\$).</p> <p>La France a joué un rôle central dans la mise en place du nouveau fonds pour le cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) dont la création a été ratifiée par l'Assemblée générale du FEM en août 2023.</p> <p>Notre engagement a permis de faire apparaître plusieurs de nos priorités au sein du GBFF, notamment (i) un accent plus prononcé en faveur des pays les plus vulnérables (PMA et PEID) qui auront accès à 39% de l'ensemble du portefeuille (contre 36% sous FEM-8) ; (ii) l'accent sur la maximisation de l'effet levier via la mobilisation de mécanismes financiers innovants et des institutions financières internationales (IFI) avec 25% du portefeuille qui sera financé par les BMD et IFI accrédités auprès du FEM ; (iii) la facilitation de l'accès aux ressources (via un processus de validation accéléré en une étape) ; (iv) le soutien détaillé aux 23 cibles du cadre mondial.</p> <p>L'objectif est désormais d'opérationnaliser rapidement le fonds. Sur le volet financier, le fonds est désormais opérationnel puisqu'il a atteint les 200 M\$ de capitalisation initiale requis par le trustee (BM) avec les contributions du Canada, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. La France n'a pas arbitrée à ce stade une participation financière à ce fonds. Sur l'aspect programmation, l'objectif est de définir puis de lancer les premiers projets en 2024, avant la COP 16 où une première évaluation est prévue.</p> <p>Elle soutiendra aussi les synergies entre les financements et les projets dédiés au climat, à l'environnement et à la biodiversité, dans le cadre des autres fonds verticaux dont elle est membre (en particulier le Fonds vert pour le climat).</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <p>⇒ 2026 : Contribution à la 9<sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices) ;</p> <p>2030 : Contribution à la 10<sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices).</p>
---	--

**Action 5**

Pilote : MEAE

Copilote :

MTECT/DAEI

**Objectif : Mettre en place l'initiative partenariats pour la forêt, la nature et le climat (country packages)**Descriptif de l'action :

Le 2 mars 2023 plus de 20 pays représentatifs des grands bassins forestiers se sont retrouvés pour le One Forest Summit dédié à la recherche de solutions pour protéger les forêts tropicales. Une initiative phare pour protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité a été actée: les Partenariats de conservation positive (PCP) devenus les partenariats pour la forêt, la nature et le climat « country packages »..

Cette initiative lancée dès la COP27 propose un « contrat » politique et financier aux pays qui acceptent de garder intacte les réserves vitales de carbone et de biodiversité sur leur territoire. Il s'agit d'un plan d'investissement pour la protection des « stocks » de carbone et de biodiversité, et vise ainsi à prévenir la déforestation. Le One Forest Summit a permis de faire progresser cette initiative, avec un calendrier en trois temps.

1. Le temps de l'engagement politique. Les pays qui disposent des réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité pourront s'engager à les protéger avec l'appui du secrétariat de la Haute ambition pour la Nature et les Peuples (HAC). C'est la première pierre de l'édifice, qui doit permettre de débloquer ensuite des financements beaucoup plus importants de la communauté internationale.

2. Le temps de la mise en œuvre, en mettant au service des pays forestiers des moyens financiers, des outils technologiques et scientifiques dans le cadre du partenariat One Forest Vision, ainsi que des solutions économiques, dans le cadre de l'initiative 10by30.

3. Le temps de la rémunération des services rendus au reste du monde. En contrepartie de l'engagement des pays forestiers, la communauté internationale mettra à disposition plus de financements, mais aussi un mécanisme de rémunération des services rendus par la nature gardée intacte, dont la séquestration du carbone.

Des discussions sont en cours avec de potentiels pays bénéficiaires : Brésil, Colombie, Gabon, République du Congo, Indonésie, République démocratique du Congo, Ghana et PNG. La France est cheffe de file pour les négociations avec le Congo-Brazzaville, la République démocratique du Congo (avec les États-Unis et l'Allemagne), le Gabon (avec la Norvège), et la Papouasie Nouvelle Guinée (possiblement avec la Commission européenne, et l'Australie, des démarches sont en train d'être conduites en ce sens).

**L'objectif de la France est de pouvoir officiellement lancer le partenariat pour la forêt, la nature et le climat à la COP28 lors du Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement (2 décembre) aux côtés d'autres bailleurs (Australie et Commission européenne en co-chefs de file ; Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Japon, Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, banques multilatérales de développement en tant que partenaires intéressés).**

Indicateur(s) avec valeur cible :

⇒ Nombre de contrats partenariats (premières annonces dès la COP 28)

Mots-clés		
<p><b>Pression IPBES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Changement d'usage des terres et des mers</li> <li>x Surexploitation des ressources naturelles</li> <li>x Dérèglement climatique</li> <li>x Pollutions de l'eau, des sols et de l'air</li> <li>x Espèces exotiques envahissantes</li> </ul>	<p><b>Cible Cadre mondial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x C01 Aménagement du territoire</li> <li>x C02 Restauration</li> <li>x C03 Aires protégées</li> <li>x C04 Conservation et restauration des espèces</li> <li>x C05 Surexploitation</li> <li>x C06 Espèces exotiques envahissantes</li> <li>x C07 Pollutions</li> <li>x C08 Changement climatique</li> <li>x C09 Utilisation durable des espèces sauvages</li> <li>x C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x C11 Solutions fondées sur la nature</li> <li>x C12 Nature en ville</li> <li>x C13 Partage des avantages</li> <li>x C14 Politiques publiques</li> <li>x C15 Entreprises</li> <li>x C16 Citoyens</li> <li>x C17 Biosécurité</li> <li>x C18 Incitations</li> <li>x C19 Financements</li> <li>x C20 Mobilisation et renforcement des capacités</li> <li>x C21 Connaissance</li> <li>x C22 Société inclusive</li> <li>x C23 Egalité femmes hommes</li> </ul>
<p><b>Public Cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Etat</li> <li>x Opérateurs de l'Etat</li> <li><input type="checkbox"/> Régions</li> <li><input type="checkbox"/> Départements</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI</li> <li><input type="checkbox"/> Communes</li> <li>x Entreprises</li> <li>x Acteurs financiers</li> <li><input type="checkbox"/> Associations et fédérations</li> <li><input type="checkbox"/> Citoyens</li> </ul>	<p><b>Milieus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Mers et océans</li> <li>x Littoral et zones côtières</li> <li>x Eau douce</li> <li>x Montagne</li> <li>x Forêts</li> <li>x Milieu urbain</li> <li>x Milieu agricole</li> <li>x Zones humides</li> <li>x Sols</li> </ul>	<p><b>Outre-mer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <hr/> <p><b>Ministères et opérateurs</b></p> <p>MEAE MEFSIN MTE-CT AFD FFEM</p>

## Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Action 1</b> Atteindre le doublement des financements bilatéraux directs en faveur de la biodiversité d'ici 2025 et contribuer à la mobilisation des autres bailleurs bilatéraux	Augmentation des financements bilatéraux	Augmentation des financements bilatéraux	Atteinte de l'objectif d'1 milliard d'euros de financements bilatéraux	Atteinte de l'objectif d'1 milliard d'euros de financements bilatéraux	Augmentation des financements bilatéraux	Augmentation des financements bilatéraux	Augmentation des financements bilatéraux	Contribution de la France augmentée afin d'atteindre la cible des 30 milliards d'euros fixée par le cadre mondial
<b>Action 2</b> Aligner les financements pour le développement avec le cadre mondial pour la biodiversité	Approbation de la feuille de Route Climat et Nature de l'AFD	Mise en œuvre de la feuille de route	Mise en œuvre de la feuille de route. Atteinte de la cible de synergies des financements climat/biodiversité à hauteur de 30%	Mise en œuvre de la feuille de route	Mise en œuvre de la feuille de route	Mise en œuvre de la feuille de route	Mise en œuvre de la feuille de route	Alignement de l'action de l'AFD avec les objectifs du cadre mondial
<b>Action 3</b> Mobiliser les banques de développement en faveur du financement de la biodiversité	Obtenir des BMD une publication de la méthodologie sur la comptabilisation des financements de la biodiversité ; s'assurer de la prise en compte de la biodiversité dans la réforme des BMD (dont la Banque mondiale)	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Obtenir des BMD une cible de financements dédiés à la biodiversité	Contribution des BMD augmentée afin d'atteindre la cible des 30 milliards d'euros fixée par le cadre mondial
<b>Action 4</b> Renforcer le rôle des fonds verticaux dans le	Contribution à la création du fonds dédié au cadre mondial pour la	Contribution à l'opérationnalisation du fonds dédié au cadre mondial pour la	Contribution à la 9 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)	Contribution à la 9 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)	Contribution à la 9 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)	Contribution à la 9 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)	Contribution à la 9 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)	Contribution à la 10 <sup>ème</sup> reconstitution du FEM (augmentation)

financement de la biodiversité	biodiversité dans le cadre du FEM	biodiversité dans le cadre du FEM	de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices)	de la part dédiée à la biodiversité et des co-bénéfices)
--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--	--